



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Arrêt des remboursements sur le dispositif de tarification sociale des cantines

Question écrite n° 16872

Texte de la question

M. Stéphane Delautrette attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'arrêt temporaire des remboursements aux communes ayant adopté la tarification sociale dans leurs cantines scolaires. Ce dispositif, mis en place en 2019, permet d'apporter une aide financière de l'État pour les communes rurales afin qu'elles puissent mettre en place la cantine à 1 euro pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 euros. Cette mesure permet ainsi aux communes de valoriser les circuits courts et de proposer une restauration de qualité et équilibrée. De nombreuses communes, en Haute-Vienne comme ailleurs, se sont emparées de ce dispositif ces dernières années et ont signé une convention avec les services de l'État. Cependant, ces dernières semaines, plusieurs communes de Haute-Vienne ont alerté M. le député de ne pas avoir été remboursées par l'Agence de services et de paiement (ASP). S'il a bien été précisé que les remboursements reprendraient, aucune date ne leur a été communiquée. La raison qui a été invoquée par les services de l'ASP est la suspension des dépenses exécutées sur les programmes du ministère du travail, de la santé et des solidarités, du fait de l'attente des arbitrages sur le plan d'économies gouvernemental, initié fin février 2024. Cette réponse n'a pas été de nature à rassurer les parties prenantes, qui craignent que la trésorerie du dispositif de tarification sociale des cantines soit à terme concernée par ces mesures d'économies. Il lui demande par conséquent d'indiquer la date estimée de reprise des remboursements et de préciser si ce dispositif sera maintenu en l'état ou s'il subira des coupes budgétaires à la rentrée 2024.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Delautrette](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16872

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Enfance, jeunesse et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2767

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)